

DE L'ÉCLAIRAGE.

Quant aux méfaits de l'éclairage j'en ai dit assez précédemment lorsque j'ai démontré combien l'appareil visuel est maltraité dans les maisons d'éducation et quel grand nombre de débiles ou infirmes de la vue en sortent..

MOBILIER SCOLAIRE.

Le mobilier scolaire aurait aussi besoin d'être corrigé dans maints établissements, car, comme nous l'avons vu, il est responsable pour une part des troubles de l'appareil visuel et des déformations structurales à cause des attitudes vicieuses qu'il force de prendre.

DES PUNITIONS.

Certaines punitions sont anti-hygiéniques, l'inspection médicale enseignerait à les faire disparaître. Par exemple, *baiser le plancher ou le sol* est une punition qui fait courir un grand risque de recueillir sur les lèvres un microbe pathogène quelconque et particulièrement le bacille de la tuberculose. Il y a assez d'autres sources de contamination tuberculeuse sans que les éducateurs y ajoutent celle-là. Aussi, imposer aux enfants *l'attitude des bras en croix* comporte quelque danger. Pour peu prolongée que soit cette attitude, il en résulte une fatigue musculaire intense dans certains muscles, suivie même de courbature. Or, il est irrationnel et dangereux d'imposer ainsi une fatigue aiguë à des muscles débiles, en voie de formation, et contrariés déjà par la sédentarité pendant les classes.

Obliger l'enfant à se tenir à genoux pendant longtemps est encore une punition qui, chez quelques élèves prédisposés à l'arthrite ou aux tumeurs blanches, peut avoir des résultats inattendus et regrettables. En effet, à la période de croissance, le tissu osseux est en voie de formation, les épiphyses surtout sont le siège d'une suractivité de nutrition, alors, le moindre traumatisme peut provoquer la formation d'une arthrite ou d'une tumeur blanche. Quelque rare que puisse être ce cas on n'a pas le droit d'y exposer personne.